

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mil vingt et le cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 28 octobre 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Philippe PÉCASTAINGS a donné pouvoir à Jean Yves BUSSIRON.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Tarifs de location de la vaisselle, du mobilier, de l'estrade et de l'échafaudage
--

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune dispose de vaisselle, de mobilier, d'un échafaudage et d'une estrade qu'elle peut louer aux particuliers ou aux associations qui en font la demande.

Il précise que les tarifs de ces locations n'ont pas été modifiés depuis le 1^{er} janvier 2002 (délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 2001) pour la vaisselle, le mobilier et l'échafaudage et depuis le 1^{er} juin 2003 (délibération du 2 mai 2003) pour l'estrade et qu'il conviendrait de les actualiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la location du matériel et du mobilier sera consentie aux conditions financières suivantes :

- pour les associations : mise à disposition gratuite.
- pour les administrés de la Commune et les utilisateurs de la salle des fêtes : location aux conditions énoncées ci-dessous :
 - Location de la vaisselle :

- verre	0,10 €
- assiette plate, assiette creuse, assiette à dessert, sous-tasse, tasse	0,30 €
- cuillère, fourchette, couteau, cuillère à café (par lot de 10)	1,00 €
- louche, pince de service, cuillère de service	0,30 €
- plat long, plat creux, saladier, légumier, soupière, plat à gâteau	0,80 €
- corbeille à pain, pichet inox, carafe	0,50 €
- marmite, plat à rôtir	8,00 €
- percolateur à café	8,00 €
 - Location du mobilier

- table en bois de 2,30 m x 0,80 m	2,00 €
- table stratifiée de 1,20 m x 0,80 m	1,50 €
- banc	1,00 €
- chaise	0,50 €
 - Location de l'estrade :

- location de 6 éléments au minimum	50,00 €
- location de chaque élément supplémentaire	10,00 €
- location de l'ensemble (20 éléments)	160,00 €

.../...

COMMUNE
DE
GUICHE

Suite de la délibération du Conseil Municipal

du 5 novembre 2020

PRÉCISE

que les tarifs de location de l'échafaudage restent inchangés, à savoir :

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| - location à la journée | 8,00 € |
| - location d'une semaine (6 jours) | 43,00 € |
| - location de plusieurs semaines | 38,00 € par semaine |
| - location d'un mois | 137,00 € |

CHARGE

le Maire de l'exécution de la présente délibération et de facturer les articles manquants (vaisselle notamment) au tarif en vigueur, au moment de la location, chez le fournisseur habituel de la Commune.

Fait et délibéré à GUICHE, le 5 novembre 2020

Le Maire,



J. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON